



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 924

Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le problème rencontré par de nombreuses mères de famille quant à la validation des périodes de congés maternité, le moment venu de faire valoir leur droit à retraite complémentaire. En effet, les personnels féminins dont le salaire n'est pas maintenu par l'employeur pendant les congés maternité, seulement indemnisés par la caisse primaire d'assurance maladie, se trouvent immanquablement pénalisés puisque aucune cotisation n'est versée pendant ces périodes au titre de la retraite complémentaire. Des milliers de femmes se trouvent ainsi sanctionnées alors qu'elles ont oeuvré pour assurer les forces vives de notre pays. Il est urgent et nécessaire de prendre en compte cet état de fait. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour que disparaisse cette inégalité sociale devant la maternité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bateux](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 924

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2714